

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 24 septembre 2004
(convocation du 13 septembre 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, M. CORDOBA Aimé, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LACUEY Conchita, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SEGUREL Jean-Pierre, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
Mme. CASTANET Anne à M. BOCCHIO Claude
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan
M. FAYET Guy à M. FLORIAN Nicolas
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle

Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 H 30
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. PONS Henri
Mme. PARCELIER Muriel à M. DUCHENE Michel
M. ROUSSET Alain à M. HOUDEBERT Henri
M. SARRAT Didier à M. GUICHARD Max
M. SIMON Patrick à M. MARTIN Hugues
M. SOUBIRAN Claude à M. SEUROT Bernard
M. TAVART Jean-Michel à M. LABISTE Bernard
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique à partir de 11 heures

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - LE BOUSCAT - Fonds Conjoncturel de Solidarité 2002 / 2004 -
Assainissement unitaire Avenue de la Libération - Appel d'offres - Autorisations**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a adopté, par délibération n° 2001/0955 du 12 octobre 2001, un programme concernant des travaux d'assainissement Eaux Usées - Eaux Pluviales, prévu au Fonds Conjoncturel de Solidarité pour les exercices 2002/2004.

Dans le cadre de la programmation relative à l'assainissement Eaux Pluviales, confirmé par les délibérations 2002/0874 du 22 novembre 2002 et 2004/0150 du 20 février 2004, notre Etablissement Public souhaite lancer un appel d'offres ouvert, selon les dispositions des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour la réalisation du collecteur unitaire prévu «Avenue de la Libération», sur la commune du BOUSCAT.

Cet aménagement, nécessaire à la résorption des problèmes d'inondations constatés dans le secteur, permettra de répondre à la saturation et aux débordements du collecteur rue Paul Bert lors des épisodes orageux, de palier l'insuffisance du réseau primaire aval.

Pour l'avenue de la Libération, les travaux consisteront en :

- la réalisation de conduites de délestage ø 1000 sur 11 ml, ø 1200 sur 156 ml et ø 1600 sur 34 ml, avec raccordements sur le Génie Civil des ouvrages amont et aval afin de récupérer les eaux en provenance de l'avenue de Lattre de Tassigny, et de la rue Raymond Lavigne pour les diriger vers le collecteur de l'avenue du 8 Mai 1945 ;

- la réalisation de conduites de délestage ø 1600 sur 268 ml, avec raccordements sur le Génie Civil des ouvrages amont et aval afin de récupérer les eaux en provenance de l'avenue de la Libération pour les diriger vers le collecteur de l'avenue Léon Blum ;

- la pose de collecteurs ø 315 pour la reprise des bouches d'égout projetées ;

- les démolitions, regards de visite, bouches d'égout, bouche-grilles, branchements, raccordements, des reprises, réfections, essais et contrôles demandés dans le cadre de la consultation.

L'opération est estimée par les services à 1 130 598,21 € T.T.C. répartis comme suit :

Prestations	Montant en € TTC	Observations
Travaux (prix unitaires) : Révision de prix travaux (10%) <i>Total travaux :</i>	963 865,33 <u>96 386,53</u> 1 060 251,86	
Essais & contrôles d'étanchéité	346,84	Marché n°04081U
Rémunération Maîtrise d'œuvre (6,6%) :	69 999,51 -----	
TOTAL	1 130 598,21	avec une marge de tolérance de + 5 %

Elle est prévue au Budget Principal des exercices 2003 et 2004, chapitre 23, compte 2315, CRB O200, Programme PB02.

Compte tenu du montant estimé et au regard du programme de rattachement de l'opération, l'appel d'offres sera de portée nationale.

En application des dispositions des articles L 2121-12 et 13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Dossier de Consultation des Entreprises est consultable par les Conseillers Communautaires au Service des Marchés Publics (13^e étage).

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- entériner le Dossier de Consultation des Entreprises,

- autoriser Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 33, 57 à 59 et 71-I du Code des Marchés Publics,

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
14 OCTOBRE 2004

